

Règlement de l'Aquathlon d'Annonay du dimanche 03 mars 2024

L'Aquathlon est organisé par le club d'Annonay Triathlon en lien avec la Fédération Française de Triathlon (les concurrents sont donc soumis à la Règlementation Sportive de la FFTRI en vigueur et s'engagent à la connaître et la respecter.

Elle est consultable sur : <https://www.auratriathlon.fr/arbitrage-reglementation>

La course est labellisée « Durable-Mixité-Mobilité» selon règlement FFTRI en vigueur.

Les concurrents doivent assister au briefing course en bord de bassin (5 minutes après départ vague)

Les 2 disciplines s'enchaînent sans arrêt du chronomètre du départ Natation, jusqu'à l'arrivée CAP (transition inclus).

Une puce électronique « cheville » est remis à chaque participants lors du retrait des dossards.

Tout concurrent qui ne pourrait pas poursuivre l'épreuve à l'issue de la natation ne sera pas classé au titre de l'Aquathlon.

INSCRIPTION :

Les inscriptions se font exclusivement par internet sur le site « www.altichrono.fr »

Le nombre de concurrents maximum est fixé à 446 concurrents pour les épreuves S (110 dont 20 Relais + Para), XS(120) et jeunes(216).

La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 01 mars 2024 14h00 OU AVANT SI LE QUOTA EST ATTEINT.

Par son inscription l'athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte son contenu. Il certifie « exact » les renseignements et documents fournis.

Si le concurrent n'est pas licencié « compétition » FFTRI il doit souscrire un Pass-Compétition.

Il s'agit d'un titre de participation temporaire qui permet de participer aux épreuves agréées par la FFTRI sans avoir besoin de se licencier à l'année dans un club.

Le Pass Compétition est à souscrire sur la plateforme d'inscriptions Njuko au moment de l'inscription.

Il faut également répondre au **Formulaire Info Santé** en ligne, et fournir UNIQUEMENT si nécessaire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an.

Les benjamins engagés sur l'épreuve 10-13 ans, ne peuvent pas participer à l'épreuve XS, et vice et versa.

Le challenge S/XS est accessible à partir de la catégories Junior.

Le Relais S est accessible à partir de la catégorie Benjamin.

ASSURANCE :

L'organisateur a souscrit un contrat multigaranties activités sociales. Conformément à l'article L321.1 du Code du Sport, ce contrat garanti les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir en raison des dommages corporels, matériels, et immatérielles causés aux tiers dans les conditions prévues aux conditions générales du contrat.

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité) ou ayant présenté certificat médical non valide si nécessaire selon FIS.

NATATION :

La piscine du centre AQUAVAURE est constituée de 6 lignes d'eau de 25m.

Des bonnets de bain de couleurs différentes , fourni par l'organisateur, doit être **obligatoirement** porté par tous les concurrents. Le concurrent peut le conserver après l'épreuve s'il le souhaite.

Les lignes d'eau seront constituées de 6 nageurs maximum.

Un petit bassin de 15m est l'accessible pour l'échauffement en préalable course.

TRANSITION :

Pour tout concurrent de l'Aquathlon , la transition se déroule dans une aire de transition en extérieur comprenant un « parc à chaussures » où seuls les participants sont autorisés à y accéder.

Pour les Relais, le nageur transmet la puce électronique au coureur sur l'aire de transition (sauf cas spécifique autorisé par l'organisateur)

COURSE A PIED

Durant le parcours course à pied, les concurrents peuvent courir ou marcher. Le port du dossard est obligatoire visible devant, fixé par trois points (ceinture porte dossard ou épingles). L'organisation ne fournit pas les épingles.

Un parcours spécifique pour les personnes à mobilités réduites sur route goudronnée accessible aux fauteuils de course est proposé sur le format S UNIQUEMENT,

ABANDON :

Tout abandon doit être signalé à l'organisation, à un bénévole ou à un arbitre.

L'accompagnement par un tiers quel qu'il soit est **strictement interdit** sous peine de disqualification sous cas spécifique avec autorisation organisation en préalable.

SECURITE :

La sécurité est assurée par l'organisateur.

RECOMPENSES :

Pas de cumul récompenses Scratch/Catégorie.

Les récompenses des 2 courses XS et XS Jeunes seront communes.

Le classement Challenge S/XS est réalisé par cumul des temps des 2 courses.

1 Homme/Femme pour le challenge uniquement

SPORTIVITE ET RESPECT :

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels : bénévoles et arbitres. ASSURANCE, SECURITE et RESPONSABILITE :

ANNULATION :

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de "forces majeures" ou décision préfectorale, aucun remboursement ne sera effectué.

Cela inclut les cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie (alerte orange météo, orage, tempête ...) ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

DROITS D'IMAGE :

Les concurrents, de part leur participation, autorisent Annonay Triathlon et ces prestataires, à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.